



## **ASIE/TURQUIE - Démission du responsable des Fondations des minorités religieuses**

Istanbul (Agence Fides) – Le responsable des Fondations des minorités religieuses, le grec orthodoxe Laki Vingas, a quitté sa charge afin de protester contre les retards dans la préparation du nouveau règlement électoral nécessaire pour sélectionner les représentants et les dirigeants appelés à administrer les différentes Fondations. La démission a été présentée ces jours derniers aux responsables du Directoire général pour les Fondations, l'organisme non gouvernemental qui chapeaute les 166 fondations de groupes présentes en Turquie.

Ces derniers temps, Vingas – qui s'apprêtait à conclure son deuxième mandat en tant que responsable des Fondations religieuses – avait exprimé de fortes critiques quant à la gestion récente de l'organisme. Dans sa lettre de démission, Vingas se plaint du fait que, depuis 15 mois, la question des nouveaux règlements électoraux est négligée, avec de graves dommages en ce qui concerne le fonctionnement des fondations. Ces organismes jouent un rôle important dans la gestion des propriétés précédemment expropriées qui sont restituées aux différentes communautés religieuses.

La baisse d'attention des autorités concernant le dossier des droits des communautés religieuses minoritaires est également liée à la phase politique actuellement traversée par le pays où, le 30 mars, auront lieu les élections communales, un test important pour vérifier la marge de manœuvre dont dispose encore le Premier Ministre, Recep Tayyip Erdogan. « De grandes espérances existaient sur le front des droits des minorités religieuses – explique à l'Agence Fides l'analyste géopolitique Emre Oktem, professeur de Droit international à la Galatasaray Universitesi d'Istanbul – mais maintenant l'ensemble de la question semble être entrée dans un cône d'ombre et toute l'attention s'être concentrée sur l'actualité politique, les accusations et les critiques contre Erdogan et sur les réactions éclatantes comme l'interdiction d'utiliser le réseau social « tweeter ». (GV) (Agence Fides 27/03/2014)